



HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTES

Locaux à usage d'habitation :

0 à 150 000 euros	10 000 euros TTC
A partir de 150 000 euros	7 % TTC

Terrains : 10 % TTC avec un forfait minimum de 10 000 euros TTC

Locaux à usage professionnel : 7% TTC

Fonds de commerce/droit au bail :

0 à 100 000 euros	10 000 euros TTC
A partir de 100 000 euros	10 % TTC

LOCATIONS

Habitation :

Honoraires de visites, constitution du dossier et de rédaction du bail :

- 8 euros TTC le m² à la charge du locataire,
- 8 euros TTC le m² à la charge du bailleur.

Honoraires d'état des lieux d'entrée :

- 3 euros TTC le m² à la charge du locataire,
- 3 euros TTC le m² à la charge du bailleur.

Locaux à usage commercial : 30% HT du loyer annuel HT HC